

A renvoyer, avant le 05/01/2020, par courrier recommandé avec accusé de réception à :

SPW-DGARNE- DEE  
Cellule Intégration Agriculture – Environnement  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 Jambes (Namur)

Déclaration de détention d'un système de traitement des effluents  
phytopharmaceutiques installé avant le 05 juillet 2019

---

**Coordonnées du déclarant**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....

Tél. : .....

E-mail : .....

**Adresse de l'installation :**

.....  
.....

**Description de l'installation**

Type de système :

Biofiltre                       Lit biologique /  
Phytobac®                       Héliosec®                       Evapophyt®

Autre : .....

Système auto-construit : oui / non (biffer la mention inutile)

Date de début d'utilisation : .....

Je m'engage à poursuivre l'utilisation de mon système de traitement des effluents phytopharmaceutiques en respectant les conditions suivantes :

- Absence de rejet direct : Les eaux polluées par des produits phytopharmaceutiques ne peuvent en aucun cas atteindre une eau de surface ou une eau souterraine, un captage, un piézomètre ou un point d'entrée d'égout public.
- Le cas échéant, les eaux résiduelles, les substrats et autres sous-produits issus du système de traitement sont gérés conformément à l'article 11 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 modifiant divers arrêtés en ce qui concerne la gestion des risques de pollutions ponctuelles liées aux manipulations des produits et effluents phytopharmaceutiques.
- Le système est en bon état et entretenu. Les opérations de maintenance du système de traitement sont consignées dans le registre mentionné à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 modifiant divers arrêtés en ce qui concerne la gestion des risques de pollutions ponctuelles liées aux manipulations des produits et effluents phytopharmaceutiques.
- Le système est dimensionné en fonction des volumes d'effluents phytopharmaceutiques produits actuellement sur l'exploitation.

Je prends acte que les services compétents de l'Administration peuvent venir vérifier le respect de ces conditions à partir de la date de l'accusé de réception du présent document par l'Administration.

Date et signature :